



**Mémoire de la CMQ déposé à la commission du BAPE
relativement au projet de construction du poste Anne-
Hébert 315-25 kV et sa ligne d'alimentation 315 kV**

Le 24 février 2009

1. Introduction

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, nous vous remercions de l'opportunité que vous nous offrez ce soir d'exprimer l'opinion de la CMQ à l'égard du projet d'Hydro-Québec TransÉnergie relatif au projet de construction du poste Anne-Hébert 315-25 kV et sa ligne d'alimentation 315 kV.

La CMQ, comme vous le savez sans doute, regroupe les territoires de l'agglomération de Québec de la ville de Lévis, mais aussi les MRC de L'Île-d'Orléans, de La Jacques-Cartier et de la Côte-de-Beaupré. C'est un territoire immense comptant, avec ses territoires non organisés (TNO), près de 9 500 km². Cependant, le territoire municipalisé excluant les TNO représente 3 350 km² habités par près de 700 000 personnes.

2. Pourquoi la CMQ s'intéresse-t-elle à ce projet?

Comme tout autre projet d'infrastructures linéaires, les projets de construction de lignes d'alimentation d'énergie électrique traversent souvent plusieurs territoires et ont des impacts sur la qualité de vie de l'ensemble de ces derniers. Ils sont souvent essentiels au développement économique métropolitain, présentent parfois des inconvénients mais, bien intégrés et conçus, ils peuvent représenter d'autres opportunités notamment quant à des liens récréatifs et touristiques.

Il est important de préciser que le tracé de la ligne 315 kV destinée à alimenter le futur poste Anne-Hébert 315-25 kV se trouve, dans sa partie sud, dans un secteur où les potentiels agricoles sont parmi les meilleurs de la CMQ. Par ailleurs, l'ensemble du tracé proposé se localise dans des secteurs caractérisés par la présence d'unités reconnues au plan des paysages comme ayant une valeur métropolitaine. Finalement, le projet d'Hydro-Québec traverse et longe l'autoroute Félix-Leclerc, laquelle constitue sans contredit une voie d'entrée importante de la Capitale. Par ailleurs, le développement de secteurs structurants comme l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery à Québec ou le parc François-Leclerc à Saint-Augustin-de-Desmaures, dépend de leur capacité à disposer au plan de l'énergie électrique d'une source d'approvisionnement sécuritaire et fiable.

3. La position de la CMQ par rapport au projet d'Hydro-Québec TransÉnergie

La CMQ est convaincue que le projet actuel s'avère nécessaire au développement de certains secteurs structurants de son territoire, c'est pourquoi elle s'est montrée en faveur de ce dernier. Cependant, cet appui est conditionnel au respect de certaines conditions. À cet égard, nous référons la commission à la résolution C-2008-45 de la CMQ adoptée le 19 juin 2008 à l'unanimité par le conseil, laquelle est jointe en annexe 1.

Nous rappelons que, dès les premières consultations menées par Hydro-Québec en 2007, la CMQ a insisté pour que soient préservés les potentiels agricoles du secteur, mais aussi les paysages d'intérêt métropolitain.

L'examen et la compréhension que nous avons des études d'impact soumises au BAPE par le promoteur permettent de conclure que ce dernier a pris en compte et intégré à son projet les demandes de la CMQ sauf une exception.

En effet, celle ayant trait à la réalisation, « *lors des travaux de construction (de la ligne d'alimentation électrique 315 kV du poste Anne-Hébert), d'une assise permanente permettant l'aménagement d'un lien multifonctionnel de nature métropolitaine entre le rang du Grand-Capsa au nord et le chemin du Cabouron au sud* » n'a pas été mentionnée dans les études d'impact. Ce lien multifonctionnel serait, pour précision, essentiellement une piste cyclable et pédestre.

L'aménagement ou le financement par Hydro-Québec de cette assise permanente s'avère, selon nous, absolument essentiel à la complétion d'un réseau cyclable et pédestre métropolitain bouclé reliant les pistes régionales « *Corridor du Littoral* », « *Dansereau/La Liseuse* », « *Jacques-Cartier/Portneuf* » et « *Corridor des Cheminots* » (à ce propos, voir la carte jointe en annexe 2). Ce réseau cyclable bouclé serait d'environ 75 km et constituerait, sans nul doute, un équipement récréatif et touristique d'importance nationale. Sa réalisation est donc importante non seulement pour l'attractivité et la compétitivité des territoires en cause, mais aussi pour la CMQ voire, la région. De plus, la finalisation d'un réseau cyclable métropolitain bouclé permettrait au territoire voisin de la MRC de Portneuf de joindre leur propre réseau régional (piste « *Dansereau/La Liseuse* ») vers le « *Corridor du Littoral* » et sa continuité, la « *Route Verte* » aménagée en bordure de la route 138 vers Donnacona. Dans l'éventualité où cette MRC compléterait son réseau cyclable entre Donnacona et Pont-Rouge, une autre boucle cyclable d'environ 50 km pourrait ainsi être réalisée.

La réalisation de l'assise permanente sur environ 7 km constituerait l'essentiel d'un parcours permettant de relier plusieurs territoires. Il s'agit là, selon nous, d'une opportunité fort intéressante qui permettrait à Hydro-Québec d'assurer non seulement l'acceptabilité sociale de son projet de ligne d'alimentation à 315 kV, mais bonifierait son image de bon citoyen corporatif dans toute la région. Les investissements consentis s'avèrent par ailleurs relativement peu élevés par rapport au projet d'Hydro-Québec actuellement soumis surtout s'ils sont réalisés lors de l'aménagement de la ligne électrique. Nous considérons que l'aménagement de cette assise permanente, dans un milieu devant être déboisé pour les besoins de l'implantation de la ligne électrique, constituerait une juste compensation par rapport aux inconvénients que représente le passage d'une ligne de transport d'énergie électrique de cette importance.

Nous rappelons que d'autres projets de pistes cyclables aménagées sous des lignes électriques appartenant à Hydro-Québec existent déjà sur le territoire de la CMQ, notamment dans les villes de Québec et Lévis. Des photographies illustrant des exemples de telles pistes sont jointes en annexe 3 du présent document.

Il nous reste à espérer que le promoteur du projet de construction du poste Anne-Hébert 315-25 kV et sa ligne d'alimentation 315 kV saura comprendre l'importance de cette demande unanime issue d'un collège d'élus représentant plus de 700 000 personnes.

En attendant, nous vous remercions monsieur le Président et messieurs les Commissaires, de nous avoir permis d'exprimer publiquement nos opinions et nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Annexe 1

Résolution n° C-2008-45 de la CMQ

Implantation du poste de transformation électrique Anne-Hébert et de sa ligne d'alimentation à Saint-Augustin-de-Desmaures

Résolution n° C-2008-45

Sur proposition de M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, appuyée par M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, il est unanimement résolu :

De donner à Hydro-Québec TransÉnergie l'avis que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à l'égard du poste Anne-Hébert et de sa ligne d'alimentation proposée :

- est favorable au projet d'implantation du poste Anne-Hébert 315-25 kV tel que proposé par Hydro-Québec TransÉnergie lors des consultations tenues en octobre et décembre 2007;
- est en accord avec le tracé prévu par Hydro-Québec TransÉnergie lors des consultations tenues en avril 2008;
- demande à l'égard de la section parallèle à la voie ferrée de ce tracé que l'emprise de l'entreprise soit réduite au maximum, voire intégrée à celle du gestionnaire de la voie ferrée, afin de réduire au maximum le déboisement nécessaire au projet;
- demande que l'implantation de pylônes à treillis à large empattement ne soit prévue qu'à partir d'un point localisé à plus de 300 mètres au nord de l'autoroute Félix-Leclerc;
- demande qu'au sud de ce point, seuls des pylônes tubulaires soient utilisés jusqu'au poste Anne-Hébert;
- demande que soit réalisée, lors des travaux de construction, une assise permanente permettant l'aménagement d'un lien multifonctionnel de nature métropolitaine entre le rang du Grand-Capsa au nord et le chemin du Cabouron au sud.

D'appuyer toute démarche du conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures visant l'aménagement et la mise en œuvre du lien multifonctionnel de nature métropolitaine entre le rang du Grand-Capsa et le chemin du Cabouron.

De transmettre copie de la présente résolution à Hydro-Québec TransÉnergie et à la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

D'abroger la résolution no C-2008-08 pour la remplacer par la présente.

Référence : Mémoire du 13 mai 2008
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

(S) RÉGIS LABEAUME
Régis Labeaume, président

(S) PIERRE ROUSSEAU
Pierre Rousseau, secrétaire

c.c. Hydro TransÉnergie
Ville de Saint-Augustin
M. Claude Hallé
M. André Bouillon

Annexe 2

**Carte illustrant l'opportunité de créer
un réseau métropolitain (cyclable et pédestre) bouclé**

Réseau cyclable métropolitain bouclé

- Limites CMQ
 - - - - - Limites municipales
 - Ligne d'alimentation du poste Anne-Hébert
- Pistes cyclables**
- Piste cyclable bouclée métropolitaine
 - Autres pistes cyclables régionales
 - - - - - Liens cyclables à compléter



Sources :
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNFQ) 2001
MRC de La Jacques-Cartier 2005, Ville de Québec 2005
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMROT)
CMQ 2006



Réalisation : Communauté métropolitaine de Québec
Date : janvier 2009



Annexe 3

**Exemples de pistes multifonctionnelles (cyclables et pédestres)
aménagées sous des lignes de transport d'énergie électrique**

**Piste cyclable aménagée dans l'emprise d'une ligne de
transport d'énergie 735 kV électrique à Lévis**





**Communauté
métropolitaine
de Québec**

Piste cyclable aménagée dans l'emprise de deux lignes de transport d'énergie électrique (69 kV) à Lévis





**Communauté
métropolitaine
de Québec**

Piste cyclable aménagée dans l'emprise de deux lignes de transport d'énergie électrique (69 kV et 230 kV) à Québec





**Communauté
métropolitaine
de Québec**

**Piste cyclable aménagée dans l'emprise d'une ligne de
transport d'énergie électrique 315 kV à Ville Lasalle (Qc)**



Source : Hydro-Québec



Postface

Au cours de la rédaction de ce document certains partenaires de la CMQ ont exprimé leur support à ce dernier. Ces appuis prennent diverses formes et sont joints à la présente postface.



Le 11 février 2009

Communauté métropolitaine de Québec
Monsieur André Bouillon, urbaniste
1130, route de l'Église, 2^{ème} étage
Québec (Québec)
G1V 4X6

Courriel : andre.bouillon@cmquebec.qc.ca

**OBJET / Appui au mémoire de la CMQ
Commission du BAPE
Poste Anne-Hébert et ligne d'alimentation**

Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, copie de la résolution numéro 86-2009 du conseil de la ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier qui appui la demande entreprise par la communauté métropolitaine de Québec ainsi que le mémoire, à déposer, à la Commission d'enquête du BAPE.

En espérant le tout conforme, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur des Services techniques,



Martin Careau, ing.

c.c. Pascal Bérubé, Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
François Bissonnette, MRC de la Jacques-Cartier
(fbissonnette@mrc.lajacquescartier.qc.ca)



**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

RÉSOLUTION N° 86-2009

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2009

**APPUI AU MEMOIRE DE LA CMQ DEPOSE A LA COMMISSION DU BAPE :
PROJET DE CONSTRUCTION DU POSTE ANNE HEBERT
ET SA LIGNE D'ALIMENTATION**

ATTENDU qu'Hydro-Québec TransÉnergie prévoit construire un poste de transformation à 315-25 kV (poste Anne-Hébert) à Saint-Augustin-de-Desmaures et une ligne d'alimentation biterne à 315 kV d'une longueur de 13,2 kilomètres, pour le raccorder à la ligne Jacques-Cartier-Laurentides existante. Le poste serait construit à l'intérieur du parc industriel François-Leclerc, entre la route de Fossambault et la rue des Grands-Lacs. Près de 72 % du parcours de la ligne traverserait des espaces forestiers, 25 % des terres en culture ou des pâturages et le reste correspondrait au passage au-dessus de l'autoroute Félix-Leclerc et du parc industriel François-Leclerc. Environ 43 pylônes supporteraient la ligne. À la fin des travaux, le chemin d'accès au poste donnerait sur une nouvelle rue publique qui relierait la route de Fossambault et la rue des Grands-Lacs;

ATTENDU que le coût global du projet est estimé à 73,7 millions de dollars, soit 41,5 millions pour le poste Anne-Hébert et 32,2 millions pour la ligne d'alimentation;

ATTENDU que la mise en service de la ligne et du poste projetés est prévue pour l'automne 2010;

ATTENDU que la réalisation de ce projet permettrait à Hydro-Québec de combler ses besoins en électricité pour la région de Québec;

ATTENDU qu'Hydro-Québec, dans le cadre de ce projet, dispose d'une somme de 737 000 \$ afin de financer des projets de mise en valeur intégrée;

ATTENDU que la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tiendra la deuxième partie de l'audience publique sur le projet à compter du **mardi 24 février prochain**;

ATTENDU que la Communauté métropolitaine de Québec compte déposer, lors de cette audience, un mémoire demandant à Hydro-Québec la réalisation, lors des travaux de construction de la ligne d'alimentation électrique, d'une assise permanente permettant l'aménagement d'un lien multifonctionnel de nature métropolitaine entre le rang du Grand-Capsa au nord et le chemin du Cabouron au sud. Ce lien multifonctionnel serait, pour précision, essentiellement une piste cyclable et pédestre;

ATTENDU que le tracé des pistes cyclables existantes et des liens cyclables projetés est montré sur un plan préparé par la CMQ et daté de janvier 2009;

ATTENDU que l'aménagement ou le financement par Hydro-Québec de cette assise permanente s'avèrerait absolument essentiel à la complétion d'un réseau cyclable et pédestre métropolitain bouclé reliant les pistes régionales « *Corridor du Littoral* », « *Dansereau/Le Chemin de La Liseuse* », « *Jacques-Cartier/Portneuf* » et « *Corridor des Cheminots* »;

ATTENDU que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est favorable à la réalisation d'un tel projet;

POUR CES MOTIFS,

II EST PROPOSÉ par madame la conseillère Céline Drolet

ET RÉSOLU que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier appuie la démarche entreprise par la Communauté métropolitaine de Québec ainsi que le mémoire déposé à la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

ADOPTÉE

ADOPTÉE À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

MICHEL CLOUTIER, MAIRE SUPPLÉANT

CE 9 FÉVRIER 2009

GINETTE AUDET, GRÉFFIÈRE ADJOINTE



Pont-Rouge, le 13 février 2009

Monsieur Marc Rondeau,
Directeur général
Communauté métropolitaine de Québec
1130, route de l'Église, 2^{ième} étage
Québec (Québec) G1V 4X6

Objet : Appui au mémoire de la CMQ déposé au BAPE lors de la de la seconde partie des audiences publiques relatives au projet de «Construction du poste Anne-Hébert 315-25 kV et sa ligne d'alimentation 315kV».

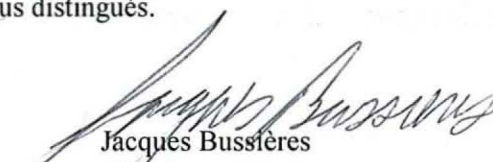
Monsieur,

Suite à notre rencontre du 20 janvier dernier à vos bureaux et à une conversation téléphonique tenue le 11 février 2009 avec notre directeur du Service de l'urbanisme monsieur Jean-Sébastien Bussières, la Ville de Pont-Rouge donne son appui au projet de mémoire cité en objet.

Il est à noter que ce projet de mémoire vise à convaincre le promoteur du projet, soit Hydro-Québec de donner suite à une demande de la CMQ, ayant trait à la réalisation, lors des travaux de construction (de la ligne d'alimentation électrique 315 kV du poste Anne-Hébert), d'une assise permanente permettant l'aménagement d'un lien multifonctionnel de nature métropolitaine entre le rang du Grand-Capsa au nord et le chemin du Cabouron au sud.

Je précise cependant que ce lien multifonctionnel sera essentiellement une piste cyclable et pédestre et servira par la suite à la complétion d'un réseau cyclable et pédestre métropolitain bouclé dont les détails sont expliqués dans le mémoire de la CMQ. Il est à noter que l'appui en question ne vise que le mémoire cité en objet et n'engage la ville de Pont-Rouge d'aucune façon à s'impliquer dans l'aménagement du lien multifonctionnel reliant le réseau métropolitain actuel et le futur lien devant être sous la ligne d'alimentation 315kV du poste Anne Hébert.

Vous remerciant des efforts déployés dans ce merveilleux projet, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Jacques Bussières
Directeur général
Ville de Pont-Rouge



Shannon, le 19 février 2009

Monsieur André Bouillon
Conseiller en aménagement du territoire
Communauté métropolitaine de Québec
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6

Objet : Extrait de procès-verbal du conseil des maires du 18 février 2009

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint un extrait de procès-verbal de la MRC de La Jacques-Cartier du 18 février 2009 dans lequel le conseil des maires, a adopté une résolution relativement à l'objet mentionné ci-dessous :

- N° 09 – 25 – O, Appui à la CMQ dans sa demande d'aménagement d'un sentier multifonctionnel dans l'emprise du prolongement de la ligne à haute tension à Saint-Augustin-de-Desmaures.

Nous espérons que le tout sera à votre entière satisfaction et nous vous prions d'agrèer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice générale et
secrétaire-trésorière,

Francine Breton

/id

p.j. : 1

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA JACQUES-CARTIER

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Jacques-Cartier tenue le 18 février 2009 sont présents :

MM. Michel Giroux, préfet et maire de Lac-Beauport;
Pierre Vallée, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigitte-de-Laval;
Michel Cloutier, maire suppléant de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;
Guy Maranda, maire de Fossambault-sur-le-Lac;
Michel Croteau, maire suppléant de Lac Saint-Joseph;
Clive Kiley, maire de Shannon;
Thomas Lavallée, maire suppléant de Saint-Gabriel-de-Valcartier;
Marc Boiteau, maire de Lac-Delage;
Mme Gaétane St-Laurent, mairesse des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Résolution : n° 09 - 25 - O
Appui à la CMQ dans sa demande
d'aménagement d'un sentier
multifonctionnel dans l'emprise du
prolongement de la ligne à haute
tension à Saint-Augustin-de-Desmaures

ATTENDU QUE le coût total du projet d'Hydro-Québec est estimé à 73,7 millions de dollars;

ATTENDU QU'Hydro-Québec dispose d'une somme de 737 000 \$ pour financer des projets de mise en valeur intégrés dans le cadre de ce projet;

ATTENDU QUE la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement tiendra une deuxième séance d'audiences publiques sur le projet à compter du 24 février prochain;

ATTENDU QUE la CMQ déposera un mémoire aux audiences publiques du BAPE relatif au prolongement d'une ligne à haute tension à Saint-Augustin-de-Desmaures par Hydro-Québec demandant l'aménagement d'un sentier multifonctionnel dans l'emprise de ladite ligne à haute tension;

ATTENDU QUE l'aménagement ou le financement par Hydro-Québec d'un sentier multifonctionnel dans l'emprise de la ligne à haute tension constitue une opportunité intéressante pour les municipalités de la CMQ qui sont concernées;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Michel Croteau appuyée par monsieur Marc Boiteau, il est résolu :

- **QUE** le conseil des maires de la MRC de La Jacques-Cartier appuie la CMQ dans sa demande d'aménagement d'un sentier multifonctionnel dans l'emprise du prolongement de la ligne à haute tension à être réalisé par Hydro-Québec à Saint-Augustin-de-Desmaures.